

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 12 MAI AU 11 JUILLET 2016

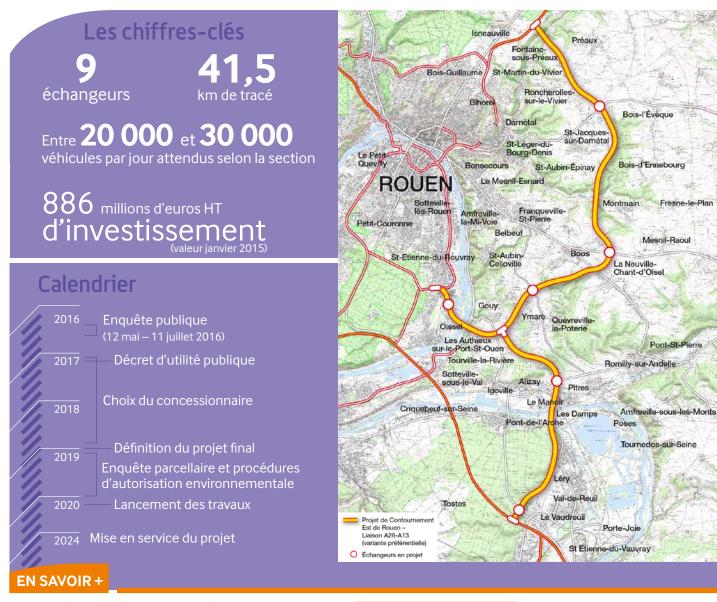
Le projet en quelques mots

Le tracé

Le projet de Contournement Est de Rouen — Liaison A28-A13 prévoit la création d'une liaison autoroutière à 2x2 voies permettant de relier l'A28 au nord, la RD18e au niveau de la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'A13-A154 au sud de l'agglomération rouennaise.

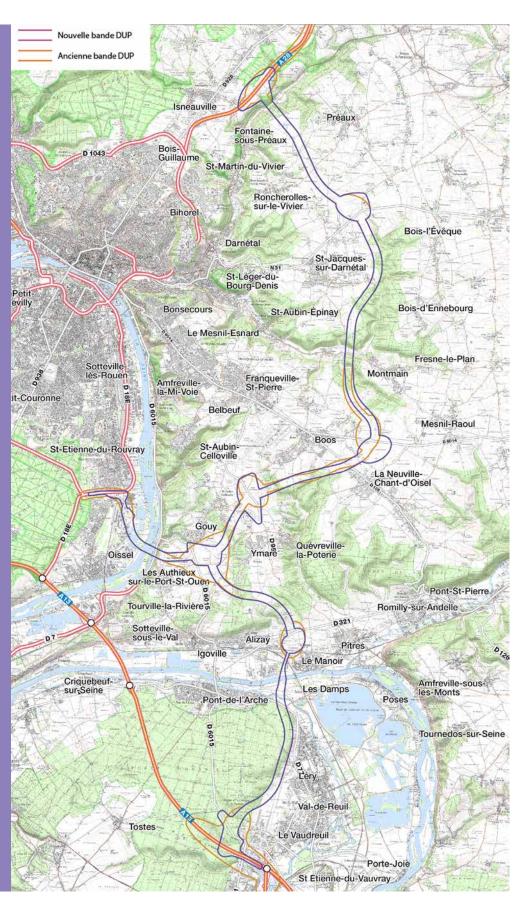
Les objectifs

- > Fiabiliser les temps de parcours
- Faciliter les déplacements locaux et améliorer la desserte du territoire
- > Apaiser la circulation sur de nombreux axes routiers
- Orienter les trafics liés aux zones logistiques et portuaires vers des axes sécurisés

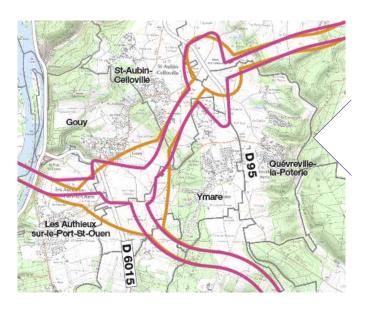


Un projet qui a évolué depuis la concertation de 2014

Les préoccupations locales exprimées lors des rencontres et les études approfondies ont montré le souhait et la faisabilité d'une optimisation des échangeurs. Ainsi, grâce à une nouvelle conception plus compacte des points d'échanges et des bretelles d'accès, l'emprise foncière globale du projet et la consommation agricole et forestière s'en trouvent sensiblement diminuées.



Zoom sur



l'échangeur entre la liaison A28-A13 et le barreau de raccordement à Rouen

Cette nouvelle conception, plus compacte, permet d'éloigner de manière significative l'échangeur des principaux secteurs bâtis des communes de Gouy, Ymare et des Authieux sur-le-Port-Saint-Ouen. De plus, cette nouvelle configuration entraîne une réduction importante de la consommation de surfaces agricoles.

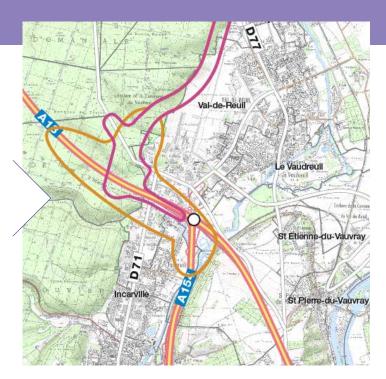
Bande DUP présentée à l'enquête
publique de 2016

Variante présentée à la
concertation recommandée de 2014

Zoom sur

l'échangeur entre le projet, l'A13, l'A154 et la RD6015

Les études et les échanges sur ce secteur ont mis en valeur l'opportunité de modifier l'ensemble des bretelles d'échange (passage à une voie) et de supprimer les bretelles en provenance et en direction de Caen, au vu du peu de fréquentation attendue. La nouvelle conception permet d'épargner d'importantes surfaces forestières de la forêt domaniale de Bord-Louviers, de réduire l'impact foncier vis-à-vis du bâti sur la commune d'Incarville et de préserver les zones humides situées entre l'A154 et les voies ferrées.



Ces évolutions ont permis de réduire la consommation foncière du projet de 605 hectares à 516 hectares et de diminuer le coût du projet de 11%.